

Code d'éthique et responsabilités
commerciales des directeurs,
des membres de la direction
et des employés



LETTRE DU CHEF DE LA DIRECTION

Chers Collègues employés,

Depuis ses débuts, Cascade Corporation s'est engagée à mener son activité conformément aux normes éthiques et juridiques les plus strictes. Nous pouvons tous être fiers de notre Société et chacun est personnellement responsable de garantir que ces normes soient toujours respectées et que les pratiques commerciales contraires à l'éthique ne soient tolérées dans aucune circonstance et pour aucune raison. Ne pas le faire met le nom, la réputation, l'intégrité et l'activité de Cascade en danger. Alors que Cascade s'efforce de prendre la tête du marché et de réussir dans son activité commerciale, Cascade ne peut pas et ne tolérera pas le recours à des pratiques commerciales contraires à l'éthique pour atteindre ces objectifs.


J'ai le plaisir de vous adresser ce Code d'éthique et responsabilités commerciales pour mieux nous aider à comprendre notre engagement. Ce Code s'applique à nous tous : membres de la Direction, Directeurs et Employés de Cascade. Il s'applique également aux consultants, agents et autres représentants de Cascade. Le Code fournit aux Employés et Directeurs, ainsi qu'aux fournisseurs, parties contractantes et autres partenaires commerciaux de Cascade, des conseils et un point de vue pour comprendre l'importance qu'accorde Cascade à l'éthique commerciale.

Aucun code de conduite ne peut expliquer la bonne conduite morale et le comportement éthique à tenir pour chaque situation à laquelle nous sommes confrontés. Dans l'analyse finale, vous devez appliquer votre propre bon jugement commercial – et vous ne devez pas hésiter à demander conseil auprès d'autres employés de Cascade ou de ressources extérieures auxquelles vous avez accès, comme le stipule le Code. Les employés qui cherchent des conseils éthiques seront protégés. Ceci protège les employés des représailles pour avoir rapporté des intérêts lorsqu'ils n'auront rien fait de mal.

Veuillez prendre le temps de vous familiariser avec le Code de Cascade et assurez-vous que tous les membres de l'équipe de gestion soient au courant de vos éventuels questions, commentaires ou si vous avez besoin de précisions concernant l'une des questions discutées. Lorsque Cascade a adopté des mesures spécifiques sur des aspects également couverts par le Code, ces mesures remplacent le Code et restent en vigueur.

En tant que Président et Chef de la direction, je m'engage personnellement à me conformer à et à appliquer ce Code. Le Bureau des Directeurs s'y engage également. Nous vous demandons de partager cet engagement. Nous sommes sûrs que, grâce aux conseils de ce Code et au bon jugement de nous tous, Cascade continuera à jouir d'une excellente réputation commerciale.

Cordialement



Robert C. Warren

Président et Chef de la direction

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
PRISE DE DECISION ETHIQUE	3
CONTACTS EN CAS DE QUESTIONS, DE SOUCIS OU DE VIOLATIONS POTENTIELLES	4
RAPPORT DES VIOLATIONS	4
VIOLATIONS DU CODE	4
EXEMPTIONS	5
RESPONSABILITES ENVERS LES ACTIONNAIRES	5
INTEGRITE FINANCIERE	5
TRANSACTIONS D'INITIES	6
CONDUITE DES EMPLOYES.....	7
EMAIL ET INTERNET	7
ACTIVITES ANTITRUST	8
CONFLITS D'INTERET	10
RESPONSABILITES ENVERS LES POSSIBILITES D'AFFAIRES DE CASCADE	11
RESSOURCES DE L'ENTREPRISE	11
INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET PROPRIETE INTELLECTUELLE	11
RESPONSABILITES RECIPROQUES.....	12
RESPECT DES EMPLOYES	12
SANTE ET SECURITE.....	13
ALCOOL ET DROGUES	13
CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS.....	13
RESPONSABILITES DE QUALITE DU PRODUIT	13
VENTES, MARKETING ET PUBLICITE	14
OPERATIONS INTERNATIONALES	14
CONTROLES DU COMMERCE (IMPORTATION ET EXPORTATION	14
BOYCOTTAGES.....	15
LE FOREIGN CORRUPT PRACTICES ACT (FCPA) (Loi des pratiques de corruption étrangères).....	15
RESPONSABILITES ENVERS LES PARTENAIRES COMMERCIAUX, LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS	16
CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS	16
RESPONSABILITES ENVERS NOS COMMUNAUTES: LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE	18
ENQUETE MEDIATIKES ET ACTUALITES.....	18
ENQUETES DE GOUVERNEMENT	19
ACTIVITES PUBLIQUES	19
SITE WEB D'ETHICSPPOINT	19
CONTACTS DU CODE D'ETHIQUE.....	20
PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE D'ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉS COMMERCIALES DE CASCADE.....	21
FAQ RELATIVE AU CODE DE DÉONTOLOGIE.....	23

Cascade Corporation

Code d'éthique et des responsabilités commerciales des directeurs, des membres de direction et des employés

1er mars, 2004

INTRODUCTION

Cascade Corporate a adopté ce code d'éthique et des responsabilités commerciales (ci-après nommé le "code") en vue d'orienter ses employés, ses membres de la direction et ses directeurs dans leurs efforts pour se conformer et protéger les normes de conduite strictes que ce soit pour mener des affaires que pour les autres activités.

Ce code sera disponible en plusieurs langues sur l'Intranet et l'Internet de Cascade. La version électronique sera régulièrement mise à jour. Veuillez toujours consulter la version électronique pour connaître les dernières mises à jour. Les copies sur papier du code seront disponibles auprès du service des ressources humaines de chaque site.

Ce code a été conçu pour fournir une orientation générale à tous les employés et les représentants de Cascade. En cas de différences entre le présent code et n'importe quelle politique locale, règlement, disposition du guide des employés de Cascade, ou par rapport à la politique de Cascade indiquée, fera foi la condition contenant le niveau plus élevé de conduite morale.

Le Conseil d'Administration de Cascade se réserve le droit de mettre à jour ou de modifier ce Code d'éthique et des responsabilités commerciales.

PRISE DE DECISION ETHIQUE

Cascade reconnaît le fait que tous les employés relèvent des défis moraux dans leur travail. Ce code a été rédigé dans le but de vous aider à reconnaître et à résoudre ces défis.

Si vous êtes confrontés à une décision économique qui semble avoir des traits moraux, voici plusieurs questions que nous vous invitons à vous poser pour déterminer si vos actions sont appropriées:

1. Suis-je en train d'adhérer à l'esprit et aux valeurs globales et de me conformer à la loi applicable ou à la politique de Cascade ?
2. Est-ce que je voudrais voir mes actions faire la une des journaux ?
3. Que vont penser ma famille, mes amis ou mes voisins de mes actions ?
4. Que dirais-je à mon enfant de faire ?
5. Serais-je à l'aise pour justifier ma décision sous serment ?
6. Y-aura-t-il des conséquences négatives directes ou indirectes pour Cascade ?
7. Pourrais-je justifier aisément ma décision lors d'une réunion des employés ?

Parlez-en avec votre superviseur ou, si vous préférez, avec un des autres contacts énumérés au bas du présent code.

CONTACTS EN CAS DE QUESTIONS, DE SOUCIS OU DE VIOLATIONS POTENTIELLES

Votre superviseur est normalement la première personne que vous devriez contacter si vous avez des questions au sujet du contenu de ce code ou pour n'importe quelle question liée au code ou des violations potentielles. Si vous vous sentez plus à l'aise pour en parler avec une personne autre que votre superviseur, vous pouvez vous adresser aux contacts suivants:

- Le service de ressources humaines de votre site
- La direction générale de votre site
- Les membres de la direction de Cascade
- Les avocats-conseils légaux de Cascade

Cascade favorise une politique de libre d'accès et encourage les employés à contacter n'importe quel membre de la direction de Cascade ou un membre de la haute direction pour lui faire part de tout soucis potentiel.

Si vous vous sentez mal à l'aise avec l'un des contacts indiqués ci-dessus, le site Web de conformité de Cascade Corporation est à votre disposition. Ce site est une manière simple et sans risque de faire un rapport anonyme sur des activités susceptibles d'impliquer une conduite contraire à l'éthique ou criminelle. Une ligne directe de conformité est également disponible pour les employés n'ayant pas accès à Internet. Un rapport reçu sur le site Web ou par téléphone est totalement confidentiel et géré par des tiers indépendants des membres de direction et des employés de l'entreprise.

Vous trouverez les noms des contacts pour les ressources ci-dessus dans la section "Contacts du Code d'Éthique de l'entreprise" au dos du présent code.

RAPPORT DES VIOLATIONS

Les employés peuvent contacter leur superviseur, le service des ressources humaines, le directeur général, un membre de la direction de Cascade, les avocats-conseils légaux de Cascade, le site Web de conformité ou encore la ligne directe. Le conseil de conformité sera donné aussi rapidement que possible selon la demande. Les rapports de mauvaise conduite potentielle seront étudiés et une mesure appropriée sera prise.

Ainsi, les employés cherchant un conseil concernant l'éthique, qui soulèveront des soucis d'ordre moral ou signaleront des violations du présent code seront protégés contre toutes représailles.

L'utilisation du site Web ou de la ligne restera strictement anonyme.

VIOLATIONS DU CODE

Les personnes reconnues coupables d'avoir violé ce code seront sujettes à une action disciplinaire, allant jusqu'à la perte de l'emploi voire à des poursuites criminelles.

En outre, les représailles contre l'auteur d'un rapport de mauvaise conduite ne seront

pas tolérées. Cascade prendra une mesure disciplinaire appropriée, y compris le licenciement et le renvoi avec des possibilités de poursuites judiciaires, contre les auteurs de représailles. Si vous suspectez quelqu'un d'exercer des représailles contre l'auteur d'un rapport de mauvaise conduite, contactez immédiatement votre superviseur, votre service des ressources humaines, votre directeur général, ou un membre de la direction de Cascade, les avocats-conseils légaux ou le site Web de conformité ou la ligne directe de Cascade.

EXEMPTIONS

Seul le Conseil d'Administration de Cascade peut exempter de n'importe quelle disposition du code de Cascade les membres de la direction ou les directeurs. Toutes les exemptions seront promptement révélées selon les exigences de la loi ou par la Commission de change et de valeurs ou la bourse des valeurs de New York. Aucune exemption ne sera valable si elle n'est pas enregistrée dans le compte-rendu du Conseil d'Administration ou, dans le cas des employés et des associés autres que les membres de direction et les directeurs, elle devra être écrite et signée par le cadre supérieur ou le cadre supérieur des affaires financières.

RESPONSABILITES ENVERS LES ACTIONNAIRES

Cascade s'engage à faire avancer les intérêts à long terme de ses actionnaires et à protéger et améliorer la valeur de leur investissement en appliquant les niveaux les plus élevés de conduite morale et légale à toutes les relations d'affaires. Cascade conduit ses opérations selon des principes reconnus de bonne gestion d'entreprise.

INTEGRITE FINANCIERE

Cascade adhère aux niveaux d'honnêteté les plus élevés. Il est essentiel que les rapports et les documents internes et externes que nous créons, rendons publiques, ou fournissons au gouvernement, constituent des informations exhaustives, justes, précises, opportunes et compréhensibles. En outre, l'enregistrement et le rapport précis des informations financières sont nécessaires afin de prendre des décisions économiques responsables.

Tous les livres financiers, les enregistrements et les comptes doivent refléter précisément les transactions et les événements et se conformer aux règles comptables généralement reconnues et au système de contrôle interne de Cascade. Si vous n'êtes pas sûr de la façon de présenter des informations ou des transactions dans un rapport ou un document de Cascade, demandez conseil à l'un des interlocuteurs énumérés.

Une partie de notre engagement pour l'honnêteté réside dans l'assurance que toutes les transactions financières de Cascade sont légales et sont menées pour atteindre les buts indiqués et autorisés par Cascade. Les exemples des pratiques financières ou comptables contraires à l'éthique incluent:

- Faire des fausses entrées qui cachent ou déguisent intentionnellement la véritable

nature de n'importe quelle transaction.

- Accélérer ou renvoyer abusivement l'enregistrement des recettes ou des dépenses pour obtenir des résultats ou des objets financiers.
- Maintien de tous fonds non déclarés ou non enregistrés ou des capitaux "hors livre comptable".
- Production ou tenue de documentation comptable ou de rapports financiers inadéquats, trompeurs, inachevés ou frauduleux.
- Mener à bonne fin une vente ou un envoi de produit avant la réception d'un bon de commande valable fourni par le client ou toute autre documentation.
- Effectuer tout paiement à des fins autres que celles décrites dans les documents soutenant le paiement.
- Signer tous les documents considérés comme imprécis ou non fiables.

Les éléments ci-dessus ne sont qu'une liste partielle des pratiques potentiellement contraires à l'éthique financière ou comptable. Si vous avez un souci concernant une transaction ou une pratique particulière, adressez-vous à l'un des contacts énumérés pour demander conseil.

Toutes questions ou soucis concernant la comptabilité financière de Cascade, la tenue des registres comptables ou les politiques d'audit peuvent être adressés au cadre supérieur des affaires financières ou au vice-président des finances. Les questions ou les soucis peuvent également être soumis en toute confidentialité via le site Web de conformité ou la ligne directe de Cascade.

TRANSACTIONS D'INITIES

Il est illégal d'acheter ou de vendre des valeurs (personnellement ou pour le compte d'autrui) sur la base d'informations matérielles ou non publiques. Il est également illégal de communiquer (par exemple, à titre d'"indicateur") des informations matérielles non publiques à des tiers, de sorte qu'ils puissent acheter ou vendre des valeurs sur la base de ces informations. Si vous avez des informations matérielles, non publiques sur Cascade ou sur toute autre entreprise, y compris des entrepreneurs, fournisseurs ou associés il vous est interdit d'en faire du commerce (directement ou indirectement) ou d'inciter d'autres personnes à commercer les valeurs de cette entreprise. On entend par information matérielle non publique, une information effective qu'un investisseur raisonnable voudrait savoir avant de prendre une décision au sujet d'un investissement:

- Résultats financiers trimestriels ou annuels
- Prévisions financières
- Développements financiers ou commerciaux significatifs
- Fusion, acquisitions partenariats ou dessaisissements
- Développement de produits significatifs

Ces interdictions sont valables tant que l'information que vous avez reste matérielle et non publique. Elles s'appliquent aussi aux actions que vous pouvez détenir dans les comptes de plan 401(k). Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de conseils concernant n'importe quelles transactions spécifiques, entrez en contact avec les avocats-conseils légaux de Cascade avant la transaction.

Cascade impose une période d'arrêt total de temps à autre pendant laquelle, les membres de la direction, les cadres et les directeurs ne peuvent pas acheter ou vendre des actions de Cascade de manière à se conformer aux lois des Etats-Unis en matière de valeurs mobilières. Les membres de direction et les membres du conseil de Cascade ne peuvent acheter ou vendre des actions que pendant une période de 30 jours à partir du troisième jour ouvrable selon le paiement des dividendes trimestrielles. Tous les autres directeurs peuvent acheter ou vendre des actions jusqu'à 60 jours à partir du troisième jour ouvrable selon le paiement des dividendes, mais sans dépasser la prochaine clôture trimestrielle.

CONDUITE DES EMPLOYES

La force et le caractère de la relation avec nos employés sont d'une importance primordiale. Cascade tâche de traiter chaque employé avec respect, pour assurer un milieu de travail sûr et pour récompenser convenablement les employés pour leurs contributions. En contrepartie, Cascade s'attend à ce que chaque employé contribue de son mieux et qu'il concentre toute son énergie et son attention aux différentes responsabilités que son travail implique.

EMAIL ET INTERNET

Les systèmes d'Email et de connexion Internet ont été mis en place essentiellement pour les transactions commerciales de Cascade. Les employés ne doivent pas utiliser abusivement les systèmes d'Email ou la connexion Internet de Cascade à des fins personnels.

Les systèmes d'Email ne sont pas entièrement sécurisés et sont susceptibles d'interception. À la différence d'une conversation parlée, un Email crée un enregistrement permanent. N'importe quel Email que vous envoyez peut être imprimé par le destinataire ou être expédié par le destinataire à d'autres personnes, et sera probablement conservé sur les ordinateurs de l'entreprise pendant une période de temps considérable. Prendre le même soin, et faire preuve de prudence et d'étiquette en envoyant un message Email que pour toutes les autres communications commerciales écrites.

Les employés doivent faire preuve de bon sens et de jugement pour bien distinguer ce qui convient de ce qui ne convient pas d'écrire dans un message E-mail. Assurez-vous que votre Email pour Cascade est professionnel et qu'il convient aux circonstances. Toutes les formes de communication électronique devraient se refléter favorablement non seulement sur l'employé individuel, mais également sur Cascade dans l'ensemble.

Cascade ne tolérera pas de messages Email abusifs, obscènes, blessants ou profanes ni toute utilisation de l'accès à Internet afin de télécharger des données non professionnelles, incendiaires, ou inadéquates pour des fins commerciales.

N'oubliez jamais que ce que vous pouvez considérer comme inoffensif peut être tout à fait blessant pour quelqu'un d'autre.

Les enregistrements Email et d'Internet sont sujets à la révélation en vertu de l'application de loi et par ordre des fonctionnaires administratifs, ou d'autres tiers par citation à comparaître ou d'autres processus légaux. Par conséquent, vous devriez veiller à ce que les informations de nature commerciale incluses dans les Email et dans les messages Internet soient conformes à ce code.

Tous les Email et les enregistrements d'Internet provenant ou résidant de/sur des systèmes de communication électronique de Cascade sont considérés comme des enregistrements de l'entreprise. Cascade peut, dans certaines circonstances, éprouver le besoin de les examiner et, se réserve donc le droit de lire, de consulter et de copier toutes les communications Email et de surveiller l'activité d'Internet.

Les ouvertures de session et les mots de passe internes d'ordinateur de Cascade ne peuvent être partagés avec des tiers.

Ces directives s'appliquent à tous les employés de Cascade, contractuels, personnes en relations d'affaire avec Cascade en qualité de conseillers, les membres de la direction de l'entreprise et des directeurs dans leurs communications et dans leur rapport électroniques commerciaux.

ACTIVITES ANTITRUST

Le principe de libre entreprise repose sur le postulat que la compétition libre et ouverte est la meilleure manière d'assurer un approvisionnement adéquat en marchandises et services à des prix raisonnables. Les lois anti-trust des Etats-Unis d'Amérique (E.U.) ainsi que la législation de l'Union Européenne (E.U.) en la matière et dans les autres domaines d'activité de Cascade sont prévues pour protéger et favoriser une concurrence loyale et vigoureuse.

Quelle que soit votre position, vous devez respecter rigoureusement les lois anti-trust des Etats-Unis et de l'Union Européenne ainsi que toutes les lois régissant la concurrence dans les autres pays dans lesquels Cascade exerce une activité commerciale.

La violation des lois anti-trust est passible de pénalités civiles et criminelles graves, y compris l'emprisonnement pour les individus, et Cascade peut être soumise à des amendes et des indemnités substantielles de dommages.

Les accords, les dispositions ou les ententes avec des concurrents, aussi bien oraux qu'écrits ne doivent pas se produire:

- Accords pour fixer les prix ou boycotter des fournisseurs ou des clients spécifiés
- Accords pour affecter des produits, des territoires ou des marchés

- Accords pour échanger des informations critiques pour la concurrence, notamment les prix
- Accords qui limitent la production ou la vente de produits
- Accords restrictifs, commerce réciproque, pratiques commerciales injustes et d'autres questions significatives au niveau de la concurrence

Les contacts avec des concurrents sont sensibles et risqués, puisque les cours peuvent impliquer un accord ou une connivence de tels contacts s'ils sont suivis d'actions ou de comportements communs:

Dans les contacts avec des concurrents, vous ne devez pas discuter de:

- Prix
- Valeurs de reprise ou rabats
- Coûts
- Compétition
- Plans ou études de marketing
- Plans de production et capacités
- Toute autre information confidentielle

Aux Etats-Unis, dans les pays de l'Union Européenne et dans bon nombre d'autres juridictions, l'entente entre concurrents pour fixer les prix ou toute autre violation des lois anti-trust peut occasionner d'importants dédommagements contre les entreprises et des accusations criminelles possibles contre des individus. Pour garantir la sécurité, ne discutez jamais des stratégies, avec un concurrent. En effet, si un concurrent tente de parler de l'évaluation des prix ou d'autres stratégies concurrentielles, changez de sujet ou évitez la conversation. Si vous avez d'autres questions au sujet des communications avec un concurrent, contactez le directeur général, le cadre supérieur des affaires financières, le vice-président des finances ou les avocats-conseils légaux de l'entreprise.

En outre, vous ne devez pas insinuer que les ventes ou les achats de Cascade ne sont pas basés sur la qualité, l'excellence technique, le prix, la livraison, le respect des programmes, la conformité des produits ou de services, le maintien des sources d'approvisionnement appropriées ou des considérations semblables.

Les clients de Cascade sont libres d'établir leurs propres prix de revente des produits de Cascade. Bien que vous puissiez suggérer ou recommander des prix de revente, vous ne pouvez pas prendre des mesures coercitives pour que les clients se conforment à vos suggestions ou recommandations.

Veuillez demander conseil aux contacts appropriés au sujet de n'importe quelle conduite ou pratique susceptible d'impliquer, à votre avis, des lois anti-trust.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

L'intégrité dans une relation commerciale signifie que tous les participants travaillent ensemble pour le bien commun et ne prennent pas des décisions en se basant sur leurs propres intérêts. Vous avez la responsabilité de mener vos affaires personnelles à la professionnelle de façon à éviter les situations et les relations qui impliquent des conflits réels ou potentiels d'intérêts, ou même l'apparence de conflit d'intérêts à moins que la situation où la relation ait été exposée à, et approuvée par écrit par, le président-directeur général ou le directeur financier de Cascade comme étant loyale, est susceptible de bénéficier réellement ou potentiellement à Cascade (les situations ou les relations impliquant des dirigeants ou des directeurs de Cascade doivent recevoir l'approbation préalable du comité de direction).

Si vous agissez, où semblez agir dans votre propre intérêt personnel, ou dans l'intérêt d'un concurrent de Cascade, vous perdez la confiance des clients, des consommateurs et des partenaires commerciaux et la réputation de Cascade est endommagée.

Habituellement, un conflit d'intérêts se présente à chaque fois que les intérêts personnels ou financiers d'un employé diffèrent ou sont susceptibles de différer de ses responsabilités chez Cascade ou des intérêts supérieurs de Cascade. Dans certains cas, les activités d'une épouse, d'un compagnon ou d'un membre de la famille proche peuvent également créer un conflit d'intérêts. Exprimé d'une autre manière, un conflit d'intérêt est créé à chaque fois qu'une activité, une association ou une relation est susceptible de porter atteinte à l'exercice indépendant de votre jugement pour les intérêts supérieurs de Cascade.

Quelques exemples de situations qui pourraient être perçues comme des conflits d'intérêts et qui ne sont donc pas autorisées sans une approbation préalable comme ci-dessus :

- Mener une activité commerciale de Cascade avec une entreprise possédée, possédée en partie, contrôlée par un employé ou des parents de l'employé.
- Posséder un intérêt financier chez les fournisseurs, et les clients ou les concurrents de Cascade (la possession de moins de 1 % des actions d'une société cotée en Bourse ou faire des affaires avec Cascade est tolérable).
- Effectuer un travail, avec ou sans compensation, pour un concurrent, une administration ou un organisme de réglementation, un fournisseur un client de Cascade, ou faire un quelconque travail pour une tierce partie qui pourrait affecter de manière négative vos performances ou votre jugement sur le travail ou diminuer votre capacité à consacrer le temps nécessaire et votre attention à vos obligations.
- Utilisation de documents, fournitures, fonds ou autres ressources qui sont la propriété de Cascade à des fins personnelles

Ces situations, et d'autres semblables, où la fidélité envers Cascade pourrait être compromise, doivent être évitées en l'absence d'approbation. De même, Cascade ne peut pas faire des prêts ou garantir des prêts à un quelconque dirigeant, directeur ou employé. Si vous pensez que vous-même ou d'autres personnes êtes impliqués dans un conflit d'intérêts potentiels, vous devez en discuter avec l'un des points de contact noté dans ce code.

RESPONSABILITES ENVERS LES OPPORTUNITES D'AFFAIRES DE CASCADE

Vous devez favoriser les intérêts commerciaux de Cascade chaque fois que l'occasion se présente. Vous ne devez pas:

- Utiliser les biens ou les informations d'entreprise ou votre position chez Cascade pour un gain personnel.
- Détourner à votre propre avantage ou en faveur d'autres personnes toute possibilité d'affaire ou idée qui intéresse ou qui est susceptible d'intéresser Cascade, ou qui est découverte grâce à votre position au sein de Cascade ou aux biens ou aux informations de Cascade.
- Etre en compétition avec Cascade de quelque façon que ce soit.

RESSOURCES DE L'ENTREPRISE

Protégez les capitaux de Cascade comme s'ils étaient les vôtres. L'utilisation efficace des ressources de corporation est cruciale pour le bien-être financier de Cascade. Ces ressources incluent des frais de voyage de l'entreprise, les ordinateurs, les téléphones, l'accès à Internet, le matériel de reproduction et les photocopieurs.

Cascade gère ces ressources et technologies pour des activités économiques légitimes et pour soutenir un climat économique professionnel positif. Vous devez être personnellement responsable des capitaux d'entreprise sous votre contrôle et utiliser de telles ressources et technologies de façon responsable et professionnelle.

- Faites preuve de bon sens en ce qui concerne les frais de voyage.
- L'utilisation des technologies et des biens fournis par Cascade pour des appels, des messages email ou d'autres communications à caractère personnel doit être la moins fréquente possible.
- Vous ne devez jamais utiliser les capitaux de Cascade pour visualiser, transmettre ou stocker des matériaux inadéquats.
- Vous êtes responsable de la protection de ces ressources contre les dommages, la destruction potentielle, les virus, les modifications, le vol, la manipulation frauduleuse et les accès, les divulgations ou les utilisations non autorisés.

INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le succès de Cascade dépend de la protection des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle. Cela inclut n'importe quelle information qui donne à Cascade un

avantage concurrentiel sur le marché ou qui peut nuire aux affaires ou au personnel de Cascade si elles étaient révélées publiquement.

Exemple: les inventions, la recherche et les données techniques, les formules, les découvertes, les conceptions, les améliorations, les idées, les directives de fabrication, les logiciels, les marques déposées, les brevets, leurs copyright, les informations financières ou celles concernant les prix non publiées, d'autres informations confidentielles et toute la documentation relative.

Les informations confidentielles incluent également les bases de données relatives aux clients, aux ventes, au marketing et aux autres bases de données d'entreprise, comme les plans de vente, les enregistrements du personnel effectif ainsi que les propositions et les stratégies d'affaires. Vous devriez considérer toutes les informations obtenues dans le cadre de votre travail chez Cascade comme confidentielles.

Si vous avez accès à des informations confidentielles ou qui sont la propriété intellectuelle de Cascade, vous avez l'obligation de les protéger, de les gérer et d'agir de façon responsable avec les informations critiques des concurrents, des clients, des fournisseurs, les entrepreneurs (sous-traitants) et d'autres partenaires, aussi bien que d'anciens employeurs et concurrents.

Il peut être demandé aux employés de Cascades, aux fournisseurs et aux agents contractuels de signer des accords concernant l'utilisation des informations confidentielles de Cascade et la propriété intellectuelle. Lorsque vous quittez Cascade, il vous est interdit de copier ou de conserver des documents quelconques ou tout autre élément contenant des informations confidentielles. Les anciens employés sont encore tenus de garder la confidentialité sur les informations auxquelles ils ont eu accès lorsqu'ils ont travaillé chez Cascade. Les produits, les améliorations et les idées pour des produits ou des améliorations développées lorsque vous êtes employé chez Cascade et en relation de quelque manière que ce soit avec les produits que Cascade a conçus, fabriqués ou mis sur le marché, ou des produits que Cascade envisage de fabriquer ou de mettre sur le marché sont la propriété de Cascade.

RESPONSABILITES RECIPROQUES

Chacun d'entre nous a une responsabilité envers un autre de rapporter n'importe quelles actions ou activités susceptibles d'être considérées comme illégales, contraires à l'éthique ou comme violation du présent code. Autrement dit, même si vous n'êtes pas directement impliqué, vous devez rapporter n'importe quelle conduite qui pourrait être une violation du code.

RESPECT DES EMPLOYES

Cascade s'engage à respecter les réglementations locales du lieu de travail de chaque employé. Cascade respecte la dignité individuelle de chacun de ses employés, et croit que chacun d'entre eux doit être à l'abri de tout comportement perturbateur, blessant

ou violent lorsqu'il est au travail. Chaque employé ou employée doit se conduire dans le respect de ce principe. Les manuels de Cascade décrivent l'égalité des chances spécifiques et les politiques de non harcèlement dans plusieurs sections. Veuillez consulter votre directeur, le vice-président des ressources humaines, ou tout autre contact si vous avez des questions au sujet de la politique de Cascade ou si vous vous rendez compte de la conduite irrespectueuse au travail de la part de collègues ou de tiers quel que soit l'endroit.

SANTE ET SECURITE

Cascade s'engage à fournir un milieu sûr et sain de travail. Chacun d'entre nous doit veiller à prévenir les dangers et éviter les accidents et des dommages. Vous êtes responsable du respect des consignes et des mesures en matière de sécurité et de santé qui s'appliquent à votre travail. Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires pour vous protéger vous et vos collègues, y compris porter la tenue et l'équipement de protection appropriés. Vous devez immédiatement signaler les accidents, dommages, pratiques ou conditions dangereuses au Directeur de la sécurité de votre lieu de travail, au Directeur de l'installation ou tout autre personnel de gestion compétent.

ALCOOL ET DROGUES

Il incombe à Cascade de fournir un milieu de travail sûr. Il est strictement interdit d'utiliser, posséder, distribuer ou d'être sous l'influence de substances illicites ou d'alcool dans les locaux de Cascade sous peine de poursuites. Assurez-vous que vous êtes au courant de la politique spécifique de Cascade en matière de drogue et d'alcool en vigueur sur votre lieu de travail.

CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS

L'intention de Cascade est de créer un environnement de confiance mutuelle. C'est la politique de Cascade d'acquérir et de seulement conserver les informations précises, effectives, et relatives au travail des employés nécessaires à assurer l'activité commerciale efficace de Cascade ou requise par loi dans les juridictions où Cascade opère. Cascade entend préserver la confidentialité des informations concernant les employés et de ne les révéler qu'au personnel autorisé ayant vraiment besoin de telles informations ou si elles sont impératives aux termes de la loi.

Les informations relatives aux clients et aux consommateurs permettent à Cascade de mieux comprendre et satisfaire leurs besoins. Cascade se doit de leur expliquer comment ces informations sont obtenues et qu'elle en sera leur utilisation.

RESPONSABILITES DE QUALITE DU PRODUIT

Le succès de Cascade dépend de la confiance et de la satisfaction du client. Afin de garantir sa croissance et son succès auprès de sa clientèle, Cascade s'engage à

fournir des produits de qualité, répondant aux normes de sécurité en vigueur. Cascade s'engage à respecter les principes suivants liés à la sécurité du produit

- Les produits sont sûrs si utilisés comme prévu.
- Les tests de sécurité sont fiables et conformes aux normes industrielles et permettent de garantir des produits sûrs.
- Les produits seront conformes à toutes les conditions législatives et de normalisation en ce qui concerne le développement et l'étiquetage du produit.

VENTES, MARKETING ET PUBLICITE

Le succès de Cascade sur le marché est basé sur la qualité des produits fournis aux clients ainsi que sur la conformité du produit par rapport à ses présentations de vente et publicitaires. Cascade n'utilisera pas de publicité mensongère pour promouvoir ses produits, et ne donnera pas de fausses garanties sur les performances du produit.

La publicité, l'emballage, les matériaux promotionnels, et toutes les publicités et descriptions verbales ou écrites des produits Cascade doivent être précis et réels. Les publicités comparatives en faveur des produits Cascade doivent être basées sur un argumentaire solide. Les messages délibérément fallacieux, les omissions des faits importants ou les fausses informations sur des produits concurrentiels ne sont pas acceptables.

OPERATIONS INTERNATIONALES

En tant qu'entreprise mondiale, Cascade doit connaître et se conformer à la lettre à l'esprit des lois de tous les pays où nous faisons des affaires et être consciente du fait qu'elles affectent nos opérations internationales. Nous devons également être sensibles aux cultures et aux coutumes des pays où nous opérons.

La plupart des gouvernements ont des lois et des règlements qui limitent le commerce et les transactions. Cela s'applique notamment aux échanges de marchandises et de services qui franchissent les frontières. Vous devez être conscients des situations qui peuvent être réglées par des gouvernements appropriés et vous conformer à ces lois et règlements. Contactez le Cadre supérieur des affaires financières de Cascade, le Vice-président des affaires financières ou les avocats-conseils légaux si vous avez des questions à poser.

CONTROLES DU COMMERCE (IMPORTATION ET EXPORTATION)

Tous les gouvernements régissent le commerce par des restrictions aux exportations (c'est-à-dire, les exigences de licence) et aux importations (c'est-à-dire, les paiements des droits de douane) des marchandises, des technologies, et des services. Certains gouvernements sont plus restrictifs que d'autres. Par exemple, le gouvernement des États-Unis a imposé des restrictions significatives au commerce des marchandises militaires et des produits connexes, des technologies et des services, et le commerce

avec certains pays (contrôles de commerce spéciaux). Aux termes de ces règlements les exportations incluent des transferts aux citoyens des pays autres que le E.U. même s'ils se produisent entièrement aux E.U. ou entre les pays en dehors des E.U. si l'exportation contient des marchandises ou des technologies provenant des E.U.

Cascade doit entièrement se conformer aux lois et aux règlements régissant les exportations et les importations de marchandises et de services applicables y compris les contrôles commerciaux spéciaux. Chaque site de cascade doit évaluer ses clients et fournisseurs pour s'assurer qu'ils ne sont inclus dans aucune liste gouvernementale de parties où le commerce est limité. Pour demander conseil sur toutes les questions couvertes dans cette section, contactez le cadre supérieur des affaires financières de Cascade, le vice-président des affaires financières ou les avocats-conseils légaux.

Vous devrez immédiatement rapporter n'importe quelle recherche ou enquête de la part de n'importe quelle organisation gouvernementale concernant des violations ou des irrégularités commerciales présumées de commerce au Cadre supérieur des affaires financières ou au vice-président des finances avant de prendre n'importe quelle mesure.

BOYCOTTAGES

Boycotter un pays signifie s'abstenir d'acheter ou de faire du commerce avec ce pays en tant que moyen de protestation. La réglementation gouvernementale des E.U. interdit toutes les opérations d'entreprise, y compris en dehors des E.U., de participer aux boycottages commerciaux et connexes des marchandises et des services des pays indiqués. La participation de n'importe quel site de Cascade à un boycottage indiqué est une violation de loi passible d'amendes et d'autres pénalités.

Cascade ne peut pas accepter un contrat, un document ou une demande orale contenant un langage pouvant être interprété comme tentative d'imposer un boycottage par n'importe quel pays. Cette condition inclut non seulement des accords spécifiques, mais également le refus de prendre en considération, pour des raisons de boycottage, une occasion financière ou commerciale dans un pays boycotté. Même la fourniture d'information sur des relations d'affaires avec le pays étant boycotté peut constituer une violation de la loi des E.U.

Cascade doit immédiatement rapporter des demandes de boycottage même lorsque nous ne répondons pas. Vous devez immédiatement rapporter n'importe quelle demande d'informations relatives à un boycottage ou la réception de document le concernant au cadre supérieur des affaires financières ou au vice-président des finances.

LE FOREIGN CORRUPT PRACTICES ACT ("FCPA") (LOI DES PRATIQUES DE CORRUPTION ETRANGERES)

Le Foreign Corrupt Practices Act ("FCPA") s'applique aux transactions à l'intérieur des E.U. et dans d'autres pays. Ses exigences concernent les livres et les enregistrements

financiers précis et complets, aux transactions avec les fonctionnaires des gouvernements étrangers et aux interdictions de leur offrir des sommes d'argent directement ou indirectement afin d'influencer leurs actes ou leurs décisions. La violation du FCPA est passible de pénalités graves et il est obligatoire que tous les employés vivant ou travaillant dans les pays étrangers ou traitant avec des entités étrangères se familiarisent avec le FCPA et ses conditions. Vous devez immédiatement rapporter toutes les questions concernant ces sujets au Cadre supérieur des affaires financières, au vice-président des finances ou aux avocats-conseils d'entreprise.

RESPONSABILITES ENVERS LES PARTENAIRES COMMERCIAUX, LES SOUS-TRAITANTS ET LES FOURNISSEURS

Les relations avec les entrepreneurs et les fournisseurs doivent être conformes à toutes les lois applicables, ainsi qu'avec les règles de bonnes pratiques d'entreprise. Cascade s'engage à chercher des relations d'affaires solides et mutuellement profitables avec les entreprises et les personnes pouvant améliorer la qualité de ses produits. Cascade encourage la concurrence loyale parmi les fournisseurs potentiels, les sous-traitants et d'autres fournisseurs, et traite chaque entreprise ou personne avec équité et intégrité mais sans discrimination. Le choix des sous-traitants et des fournisseurs doit être fait sur la base de critères objectifs, tels que la qualité, l'excellence technique, le prix, la livraison, le respect des programmes, la convenance des produits ou des services, la gestion des sources d'approvisionnement appropriées et des politiques et procédures d'achat de Cascade.

Les individus qui sont impliqués dans les propositions, les préparations d'offre ou les négociations contractuelles doivent être sûrs que tous les rapports, les communications et les représentations soient précis et exacts. Vous devez toujours utiliser les niveaux de probité professionnelle les plus élevés dans les procédures de gestion concernant le choix des sources, la négociation, la détermination les adjudications de contrat, l'administration de toutes les activités d'achat et exécution conformément aux spécifications, les conditions et les clauses des contrats.

CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

Pour maintenir un climat de confiance lors des relations commerciales, vous devez toujours agir avec intégrité.

Donner ou accepter des cadeaux inopportuns peut miner des relations d'affaires, nuire à la réputation de Cascade et lui faire courir de graves dangers au niveau légal.

Vous avez la responsabilité de vous assurer que toutes les décisions concernant l'achat des matériaux, les approvisionnements et les services sont faits sur la base de prix concurrentiel, de qualité et des performances, et de manière à préserver l'intégrité de Cascade. Donner ou accepter quelque chose de valeur est toujours délicat car cela peut influencer l'issue d'une d'affaire.

La différence entre un cadeau innocent et un pot-de-vin est une question d'intention. Il est interdit d'accepter ou de demander n'importe quelle forme de commission occulte ou de pot de vin. Un pot de vin ou une commission occulte inclut tout article fourni ou faveur faite afin d'obtenir illégalement un traitement favorable ou d'en tirer un avantage concurrentiel.

Dans certaines situations ou occasions, les employés de Cascade peuvent offrir de petits cadeaux de valeur nominale aux fournisseurs, clients ou clients potentiels, tels que les objets publicitaires qui portent le logo d'entreprise, les tickets d'entrée pour les manifestations de sport locales, les événements civiques ou culturels, les repas ou rafraîchissements au restaurant.

Les employés de Cascade se doivent aussi de respecter certaines règles dans le choix des cadeaux qu'ils vont accepter de la part d'un fournisseur ou d'un de ses agents. En effet, cela peut être considéré comme une tentative pour influencer l'issue d'une négociation commerciale ou le choix d'un fournisseur. Il n'est pas nécessaire d'offrir des cadeaux pour faire des affaires avec Cascade.

Des cadeaux de valeur nominale peuvent être acceptés à condition qu'ils ne soient pas fréquents, comme ceux offerts par exemple pour les fêtes de fin d'année.

Le divertissement des fournisseurs lors de relations d'affaires, tels que les repas, les divertissements, les récréations, les promenades de sports ou les événements culturels sont des pratiques acceptables à condition d'avoir l'approbation de votre superviseur.

Il est interdit de solliciter des cadeaux, des pourboires ou des courtoisies d'affaires à titre d'avantage personnel ou en faveur d'un employé de Cascade, d'un membre de votre famille ou d'un ami. Les cadeaux ne doivent pas être acceptés d'un fournisseur ou du fournisseur potentiel dans le cadre des négociations contractuelles.

Accepter des espèces ou des équivalents d'espèces y compris les chèques, mandats, les bons, les chèques-cadeaux, les prêts, les actions ou les options sur actions sont inacceptables.

Si vous recevez des cadeaux ou des faveurs, vous devez immédiatement en informer votre superviseur ou d'autres contacts. Dans quelques circonstances, vous pouvez être invité à renvoyer le cadeau avec une lettre expliquant la politique de Cascade ou, s'il s'agit d'un cadeau périssable ou impossible à retourner, vous pouvez être invité à le distribuer aux employés ou à le donner à œuvre caritative, avec une lettre d'explication au donateur.

Les employés qui font des affaires dans certains pays se rendent compte souvent des coutumes impliquant l'échange des cadeaux ou le paiement de certains honoraires. C'est la politique de Cascade de se conformer à toutes les lois applicables en la matière et notamment la Foreign Corrupt Practices Act. Cette loi limite les paiements versés aux fonctionnaires des gouvernements étrangers, aux partis politiques aux candidats au bureau.

Finalement, vous devez exercer un jugement prudent en décidant quelles situations sont

inacceptables. Si vous avez des doutes quant à l'acceptabilité de n'importe quel cadeau ou activité de divertissement, consultez votre supérieur ou les autres contacts. Pour d'autres conseils concernant des cadeaux et des divertissements, consulter la politique des dépenses et des voyages d'entreprise.

RESPONSABILITES ENVERS NOS COMMUNAUTES: LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Cascade est une entreprise soucieuse de l'environnement qui produit ses équipements dans le plus grand respect des règles de salubrité et de sécurité.

Les autorisations nécessaires, les approbations et les contrôles sont assurés dans tous les équipements de Cascade qui tente d'améliorer les produits, les emballages et les opérations de fabrication pour réduire au minimum leurs impacts sur l'environnement. Vous êtes responsable de la conformité à toutes les lois environnementales, aux règlements et aux politiques de Cascade et de l'application diligente et cohérente des procédures appropriées en ce qui concerne la manipulation et la disposition des matériaux dangereux.

Cascade insiste sur le fait que ses fournisseurs et les sous-traitants se conforment également aux lois environnementales et aux directives appropriées. Si vous avez des questions ou des soucis concernant les exigences de conformité environnementales de Cascade ou les activités, veuillez entrer en contact avec votre Directeur local de la sécurité/de l'environnement, votre Directeur d'installation, ou n'importe quel contact figurant au bas du présent code.

ENQUETE MEDIATIVES ET ACTUALITES

Fournir des informations claires et précises aux médias et au grand public assure l'intégrité de Cascade dans ses rapports avec le public. Des demandes d'informations financières ou commerciale à propos de Cascade de la part des médias, de la presse, le milieu financier ou du public doivent être soumises par écrit pour la révision et l'approbation du Cadre supérieur des affaires financiers ou du Vice président des finances. Les demandes d'information ou d'autres contacts de la Commission d'échange et de valeurs, de la bourse des valeurs de New York ou d'autres régulateurs doivent toujours être rapportées à l'avocat-conseil légal d'entreprise de Cascade, au Cadre supérieur des affaires financiers ou au Vice président des finances. Il est indispensable de ne pas répondre personnellement à une telle enquête ou contact parce que toute réponse inadéquate ou imprécise, même un démenti ou un déni d'information, peut avoir comme conséquence une publicité défavorable et risque de nuire sérieusement à la position légale de Cascade.

Les demandes d'interview concernant Cascade ou ses affaires, ou la délivrance de tous communiqués de presse, doivent être examinées et approuvées au préalable par le Cadre supérieur des affaires financières.

ENQUETES DE GOUVERNEMENT

Cascade reçoit occasionnellement des demandes d'information des organismes gouvernementaux. C'est la politique de Cascade de répondre à toutes les enquêtes appropriées rapidement et sincèrement. Toute demande d'informations de quelqu'un qui représente un organisme gouvernemental doit être mentionnée à votre Directeur général ou à votre Directeur d'usine et au cadre supérieur des affaires financières ou au vice président des finances.

ACTIVITES PUBLIQUES

Cascade s'engage à comprendre les besoins particuliers des communautés dans lesquelles elle opère et est fière de sa contribution au développement économique et social de ces sites. Cascade encourage ses employés à s'impliquer activement dans la vie des communautés où elle opère. Les employés de cascade sont libres de:

- Supporter la communauté et les organisations de charité, religieuses ou politiques
- Supporter les causes de leur choix
- Approuver un événement, un produit ou un service
- Fournir des témoignages

Vous devez également indiquer clairement que vos points des vues et actions ne représentent pas nécessairement ceux de Cascade. Si vous écrivez un article ou toute autre publication et que vous envisagez d'être identifié en tant qu'employé de Cascade, vous devez soumettre une copie écrite de l'article ou de la publication pour la revue à l'approbation du directeur de l'exploitation ou du cadre supérieur des affaires financières. Aucun employé de cascade ne peut forcer un autre employé à exprimer une opinion contraire à une croyance personnelle ou de contribuer ou soutenir une politique, une cause religieuse ou charitable.

SITE WEB D'ETHICSPPOINT

La société Cascade a choisi le site Web d'un tiers, la firme EthicsPoint®, concernant le respect du code d'éthique, afin de vous offrir un moyen sécurisé de rapporter, sous la protection de l'anonymat et de la confidentialité, toutes les activités connues ou soupçonnées qui pourraient s'avérer être des cas de mauvaise conduite financière ou criminelle et de violations du Code d'éthique. Cette page Web se trouve sur les serveurs sécuritaires de la société EthicsPoint et elle ne fait pas partie du site Web ou intranet de Cascade. Vous pouvez soumettre un rapport soit directement sur le site Web www.ethicspoint.com, soit en contactant EthicsPoint par téléphone au numéro sans frais accessible 24 heures par jour et 7 jours par semaine : 0800-902500

CONTACTS DU CODE D'ETHIQUE

Membres de l'entreprise Cascade Corporation Officers

Corporate Address:

2201 N.E. 201st Avenue

Fairview, Oregon 97024

Internal Audit

Téléphone: (503) 669-6782

Email: internal.audit@cascorp.com

Cascade's Corporate Legal Counsel

Newcomb, Sabin, Schwartz & Landsverk

111 S.W. Fifth Avenue, Suite 4040

Portland, Oregon 97204

Téléphone: (503) 228-8446

Email: cascade@nsslaw.com

PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE D'ÉTHIQUE ET RESPONSABILITÉS COMMERCIALES DE CASCADE

- J'ai reçu et lu le Code d'éthique et responsabilités commerciales de la Société («Code »).
- Je comprends les directives, normes et mesures prévues dans ce Code.
- J'accepte de respecter les directives, normes et mesures stipulées dans le Code.
- Je comprends que je suis responsable de faire part de toute action ou activité qui pourrait être considérée comme illégale ou contraire à l'éthique ou qui viole ou serait susceptible de violer le Code.
- Je suis conscient que, si j'ai des questions sur le Code ou si je ne comprends pas tout le contenu du Code, je contacterais mon Chef. Si je ne suis pas à l'aise pour discuter de ces questions avec mon Chef, j'aurais recours à l'une des ressources suivantes: (1) le Département
- des ressources humaines de ma résidence; (2) mon Directeur général; (3) l'audit interne; (4) les membres de la Direction de Cascade ; (6) le Conseiller juridique autorisé de Cascade; ou (6) le Service d'assistance autorisé du respect du Code de Cascade (www.Ethicspoint.com).
- Je comprends qu'Ethicspoint.com est un service d'assistance d'éthique anonyme qui est mis à ma disposition pour rendre compte de comportements ou d'activités qui violent le Code ou seraient susceptibles de le faire.

Nom de l'employé (merci de l'imprimer)

Signature de l'employé

Lieu

Date

FAQ RELATIVE AU CODE DE DÉONTOLOGIE

CONFIDENTIALITÉ DU SYSTÈME DE NOTIFICATION CONCERNANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE

QUESTION : Je crois comprendre que tous les ordinateurs Cascade génèrent un journal de serveur qui indiquent tous les sites Web auxquels mon ordinateur se connecte. Si je dépose une plainte sur EthicsPoint à partir de l'ordinateur que j'utilise au travail, ce journal ne servira-t-il pas à m'identifier en tant qu'expéditeur de la notification ?

RÉPONSE : Vous avez raison. Les ordinateurs Cascade conservent des journaux de serveur indiquant chaque site Web auxquels votre ordinateur se connecte. Au titre de notre politique scrupuleuse, nous n'effectuons jamais de recherches dans ces journaux pour essayer d'identifier l'expéditeur de la notification. Cependant, si vous avez une inquiétude de quelque sorte que ce soit, vous pouvez déposer la plainte sur un ordinateur autre qu'un ordinateur Cascade.

Notez que moins de 12 % des rapports sont élaborés pendant les heures de travail. La plupart des gens préfèrent effectuer un rapport à partir de leur domicile ou depuis un ordinateur disponible dans le public, comme une bibliothèque, après les heures de travail ou pendant les week-ends. (Source EthicsPoint)

QUESTION : Si je dépose un rapport depuis mon domicile, comment puis-je être assuré que je resterais anonyme ?

RÉPONSE : EthicsPoint ne génère ou ne conserve aucun journal de connexion interne avec les adresses IP. Par conséquent, aucune information établissant un lien avec votre ordinateur et EthicsPoint n'est disponible.

Un rapport expédié depuis votre domicile, l'ordinateur d'un voisin d'un portail Internet quelconque protégera votre anonymat. Un portail Internet n'identifie jamais un visiteur d'après le nom d'écran et le système EthicsPoint élimine les adresses IP. Le service EthicsPoint n'identifie pas l'auteur du rapport. Ce niveau de sécurité est l'une des raisons pour lesquelles nous avons choisi EthicsPoint comme fournisseur de services.

DÉLIT D'INITIÉ

QUESTION : Je ne travaille pas dans le service de la comptabilité et je ne fais pas partie de la direction. Puis-je quand même être considéré comme un initié ?

RÉPONSE : Oui. Les informations privilégiées sont des informations non publiques qui sont susceptibles d'influencer un investisseur averti pour prendre une décision différente d'acheter ou de vendre des actions Cascade de celle qu'il aurait prise en se basant sur les informations disponibles pour l'ensemble du public. A titre d'exemple de ce type d'information non publique, citons la connaissance d'une action en justice en instance concernant la fidélité d'un très grand nombre de produits, la connaissance d'un problème de grosse pollution potentielle ou la connaissance d'une importante acquisition en cours de négociation. Ce type d'information peut influencer un investisseur averti et correspond par conséquent à la définition d'une information privilégiée. Si vous êtes au courant de ce type d'information, vous êtes considéré comme initié. Pour toute question pour savoir si une information particulière correspond à cette définition, veuillez contacter Andy Anderson ou Joe Pointer pour éclaircir cela.

CONFLIT D'INTÉRÊTS ET TRANSACTIONS APPARENTÉES

QUESTION : En tant qu'employé de Cascade, est-il possible pour un membre de ma famille ou d'un ami personnel proche d'être fournisseur ou client ??

RÉPONSE : Oui, tant qu'un certain nombre de conditions strictes sont réunies. Le conseil d'administration de Cascade a reconnu qu'il existe des situations où il pourrait y avoir un meilleur intérêt pour une société à faire des affaires avec quelqu'un qui peut être lié d'une manière quelconque à un employé de Cascade. Afin de fournir une approche pratique à ce problème éthique, et pour garantir que tous les fournisseurs et clients potentiels sont traités et évalués de façon juste, le conseil a adopté un amendement au code en septembre 2007. L'amendement permet au président-directeur général, au directeur financier ou au conseil d'administration, d'approuver des situations susceptibles d'être des conflits d'intérêts. Il est important de se rappeler que, à moins d'avoir été approuvé par le président-directeur général, le directeur financier ou le conseil, les situations impliquant des conflits d'intérêts actuels ou potentiels sont strictement interdites.

Pour le résumer brièvement, l'amendement permet aux fournisseurs ou aux clients qui sont liés d'une manière quelconque à un employé de Cascade de faire des transactions avec la société tant que : (1) il y a une divulgation complète de la relation ; (2) la relation a été examinée et approuvée officiellement pour s'assurer que les intérêts de Cascade sont protégés ; (3) le fournisseur ou le client est traité exactement de la même manière que les autres fournisseurs ou clients similaires et ; (4) l'employé n'a aucune influence autorité sur les transactions commerciales ou la relation.

Il existe deux classes d'examen et d'approbation.

1. Une relation entre un fournisseur ou un client et un employé qui n'est pas un dirigeant ou un directeur de la société doit être divulguée et approuvée par le président-directeur général ou le directeur financier.

2. Une relation entre un fournisseur et un dirigeant (tel que le président-directeur général, le directeur financier, un vice président ou le trésorier) ou un directeur de la société doit être divulguée et approuvée par le conseil d'administration.

Bien évidemment, pour un employé, c'est toujours un conflit d'intérêts interdit, que d'entrer en concurrence avec Cascade ou d'aider ou de partager les informations relatives à Cascade, ou d'aider un concurrent de Cascade ou une quelconque personne travaillant pour un concurrent de Cascade.

UTILISATION D'INTERNET

QUESTION : Puis-je utiliser le système Internet de Cascade pour mes courriels personnels et mon accès à Internet ?

RÉPONSE : Vous pouvez, dans une certaine limite.. Les systèmes de courriels aux connexions Internet de Cascade sont des outils professionnels extrêmement importants et sont destinés à être utilisés pour les activités commerciales de Cascade. Cependant, nous reconnaissons une quantité modique de communications par courriels et d'utilisation d'Internet peut être nécessaire pendant la journée, tout comme les communications téléphoniques. Il est de la responsabilité de l'employé de s'assurer qu'il n'abuse pas du privilège d'utiliser des systèmes de Cascade à des fins personnelles et que cela n'interfère pas avec son travail. Nous devons souligner qu'il existe certains usages qui sont toujours strictement interdits en toutes circonstances.

En aucun cas nous ne tolérerons des courriels abusifs, obscènes, offensants ou grossiers ou l'utilisation de l'accès à Internet pour afficher ou télécharger un quelconque contenu non professionnel, incendiaire ou inapproprié à une utilisation commerciale. Ce qu'un employé individuel peut considérer comme inoffensif peut en fait se révéler tout à fait blessant pour d'autres. Cascade s'arrogue le droit exclusif de rendre des jugements sur la pertinence du contenu Internet et des courriels.

Il n'existe absolument aucune circonstance dans laquelle des documents ou des références à connotation sexuelle ou explicites sont appropriés lors de sessions Internet ou de communications par courriels, qu'elles soient de nature personnelle ou commerciale. Il s'agit d'une politique de « tolérance zéro ».

Les communications par courriels inopportunes entre des employés de la société, y

compris des communications échangées mutuellement, peuvent constituer une conduite qui correspond à la définition légale de harcèlement sexuel sur le travail. En aucune circonstance, des communications par courriels qui pourraient, sous quelque forme que ce soit, être interprétées comme du harcèlement sexuel ne seront tolérées, même dans les cas où les parties sont des participants consentants.

Il existe des conséquences disciplinaires graves associées à la violation de ces politiques, incluant et allant jusqu'à la cessation de l'emploi.

QUESTION : La société peut-elle accéder aux enregistrements concernant des courriels et mon utilisation d'Internet ?

RÉPONSE : Oui. Les courriels et les connexions Internet qui sont issus ou reçus sur les systèmes de Cascade sont considérés comme des enregistrements appartenant à la société. Bien que nous ne surveillions pas de manière régulière les communications par courriels, vous devez toujours être conscients que Cascade a le droit d'examiner la correspondance par courriels actuels ou passés et les enregistrements Internet à tout moment et le fera si nous suspectons qu'une violation grave de la politique a pu se produire. Alors que cette politique peut avoir quelques restrictions dans certains pays, elle est presque toujours confirmée lorsque la politique a été préalablement portée à la connaissance des employés.

PROPRIÉTÉ DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

QUESTION : Si j'invente quelque chose alors que je suis employé chez Cascade et que cela n'a rien à voir avec l'activité de Cascade, la société possède-t-elle des droits dessus ?

RÉPONSE : Non. Notre politique initiale relative au code de déontologie sur la propriété intellectuelle pourrait avoir été mal interprétée pour s'appliquer à tout ce qu'une personne a conçu, développé ou inventé pendant qu'il est employé, que cela ait ou non un quelconque rapport avec l'activité de Cascade. Cela n'a jamais été notre intention. En septembre 2007, le conseil a modifié la politique, à lire comme suit :

« Les produits, les améliorations et les idées pour des produits ou des améliorations développées lorsque vous êtes employé chez Cascade et en relation de quelque manière que ce soit avec les produits que Cascade a conçus, fabriqués ou mis sur le marché, ou pour des produits que Cascade envisage de fabriquer ou de mettre sur le marché sont la propriété de Cascade. »

Nous pensons que cette formulation rend la politique plus claire.

FRENCH

© Copyright Cascade Corporation 2008.

Cascade is a registered trademark of the Cascade Corporation.

All rights reserved. #COE06 FR 200 GE 7/08

